

Démarche

demarche.numerique.gouv.fr

: ARS Bretagne - PUI - sous-traitance occasionnelle : déclaration à l'ARS -

	V2023/02	
Organisme	: Direction adjointe Hospitalisation	
Identité d	u demandeur	
Email		
Etablissement SIRET		
Dénomination		
Forme juridique		
Formulaire		
occasionnelle d'une mis « Lorsqu'une pharmacie peut en confier la mise mentionnée à l'article L	on du déclarant	e : ctivités, elle nte e la durée
Nom et prenom du pha	armacien gerant	
Adresse email du pharr	macien gérant	
déclaration en co Déclaration de mise en CSP Motif du recours à la so	yé votre déclaration, vous pourrez obtenir une attestation de déponsultant votre dossier. œuvre de sous-traitance occasionnelle entre PUI selon les dispositions de l'article R57 pus-traitance occasionnelle ne permettent plus à la PUI d'exercer une ou plusieurs de ses missions ou activités	

ARS Bretagne - PUI - sous-traitance occasionnelle : declaration a l'ARS - V2U23/(Nom et adresse de la PUI qui réalisera la prestation de sous-traitance		
Organisation prévue pendant la sous-traitance pour prendre en charge l'activité et répondre au besoin des patients de l'établissement.		
Durée prévisionnelle de mise en œuvre		
Mesures nécessaires pour rétablir le fonctionnement normal de la PUI		
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Vous pouvez joindre un document pour compléter la déclaration ci-dessus		
Remarque générale		